



A Mesdames et Messieurs
les Conseillères et Conseillers
communaux de Chavornay

LM/sw

Chavornay, le 20 novembre 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation déposée par M. Aditya Yellepeddi, soutenue par Mme Aline Baù, M. Jérôme Genoud, M. Sylvain Kaenel, M. Fabrice Vuillens et M. Claude Auberson.

Santé à Chavornay

Interpellation

Au cours de la séance du Conseil communal du 02.11.2023, l'interpellation suivante a été déposée.

Alors que nous arrivons gentiment en hiver, nous commençons à nous préparer à certaines problématiques liées à la santé : rhume, grippe, nous lisons également que les cas COVID reprennent, qu'il y'a des discussions sur la pénurie de médicaments, et nous avons appris l'augmentation des primes d'assurance-maladie pour 2024.

Le sujet de la santé est donc bien présent au sein de la population.

En ce qui concerne la Commune, plusieurs initiatives et projets ont été mis en place : défibrillateur, pharmacie, centre medical, samaritains / pompier et infrastructure sportives.

Sur cette base, je souhaite poser les questions suivantes à la municipalité :

1) *Existe-t-il un registre ou un inventaire de ce qui a été mis en place pour la santé et en faveur du bien-être de la population ?*

2) *Si oui, est-il pertinent de la publier et / ou de le communiquer ?*

C'est dans ce contexte que je souhaite porter de l'attention de la Municipalité la possibilité de participer à un programme cantonal en vue d'obtenir le label « Commune en santé »

Ce Label, déjà obtenu par plusieurs villes, permet de se recenser toutes les mesures de la promotion de la santé présents sur le territoire communal, valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé existantes et passe par Unisanté.

Le processus de la labélisation est financé par le canton de Vaud et Promotion Santé Suisse dans le cadre du programme d'Action Cantonal (PAC).

Je remercie la municipalité pour ses réponses et la suite qu'elle donnera à cette interpellation.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris connaissance de l'interpellation et elle est en mesure de répondre aux questions comme suit :

1° Existe-t-il un registre ou un inventaire de ce qui a été mis en place pour la santé et en faveur du bien-être de la population ?

A ce jour il n'existe pas de registre ou d'inventaire spécifique aux actions entreprises par la Municipalité.

2. Si oui, est-il pertinent de le publier et/ou de le communiquer

Un grand nombre d'informations liées à la santé et au bien-être de la population sont déjà publiées sur le site Internet www.chavornay.ch.

3. S'agissant de l'obtention du label « Commune en santé »

Vous avez pu constater, lors de la lecture du programme de législature 2021/2026, que la Municipalité s'est fixée comme objectifs de développer différents thèmes liés au bien vivre dans notre commune, tel que la santé, le social, la famille, la formation et la jeunesse.

Vous aurez vu que depuis le début de la législature, la Municipalité a réalisé des travaux d'aménagements visant au bien-être de nos concitoyens, tels que l'aménagement de la fontaine avec un banc au milieu du village, la création d'une zone piétonne à la Cité, la réhabilitation de la Forge ou par exemple la mise en place d'une manifestation lors de la fête de la musique.

Le label « Commune en santé » permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitant·e·s.

Dans le cadre du label, les mesures sont répertoriées selon 6 domaines, tels que :

- Politique communale
- Offres de loisirs
- Famille et solidarité
- Ecole
- Santé au travail
- Espaces publics et infrastructures

Les 6 domaines sont déclinés en sous-domaines, au nombre de 75.

A titre d'exemple, nous citons le sous-domaine « *Actions autour de l'eau* » qui touche à :

*Politique communale
Tout public
Alimentation, Environnement, Santé*

Cette thématique regroupe les mesures visant à promouvoir l'eau potable au sein des communes.

Elle se décline sous plusieurs formes :

- *L'alimentation en eau potable à des prix attractifs ;*
- *Son entretien et son épuration grâce à des technologies adaptées ;*
- *L'installation de fontaines dans différents lieux publics.*

Implication de la commune

Informers les citoyen·ne·s des mesures mises en place.

Promouvoir la consommation d'eau, notamment en mettant à disposition des fontaines communales.

A la lecture des mesures répondant au domaine ci-dessus, vous constaterez que l'implication communale couvre déjà les trois formes énumérées.

Dès lors, la Municipalité vous informe qu'elle dressera l'inventaire des actions et mesures répondant au label « Commune en santé » sans toutefois s'inscrire activement pour l'obtention de ce dernier. Cette inventaire sera tenu à jour et publié sur le site Internet de la Commune.

Ainsi elle entend appliquer une politique municipale dans l'action. Comme pour le PECC plusieurs mesures sont déjà en vigueur.

La Municipalité vous remercie pour votre compréhension et votre soutien et ainsi elle considère avoir répondu à l'interpellation.

La syndique

Le secrétaire



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a stylized 'M'. The signature on the right is 'iust'. In the center, there is a circular blue stamp of the 'Municipalité de Chavornay'. The stamp features a central coat of arms with a crown on top, flanked by two figures. The text 'MUNICIPALITE DE CHAVORNAY' is written around the perimeter of the stamp, with two small stars on either side of the coat of arms.